

# Les Plans de Déplacements Entreprise

Le **Plan de Déplacement Entreprise** ou **PDE** est une démarche de développement durable, d'écomobilité, visant à promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et à limiter les besoins en déplacement. C'est un programme d'optimisation de l'ensemble des déplacements : trajets domicile-travail et internes à l'entreprise. Il débute par une phase d'enquête auprès des utilisateurs du site puis débouche sur des propositions d'actions.



## A SAVOIR

**4 fois/5** on recrute une personne **ET** sa voiture  
**3 actifs/5** travaillent hors de leur commune de résidence  
**15 km** représente la distance moyenne domicile-travail  
**57%** des accidents du travail sont mortels  
et dus à la circulation

**Rationaliser les déplacements au boulot ça arrange à la fois les salariés et les entreprises pour :**

**- Limiter la pollution :**

35 % du CO<sub>2</sub> émis provient des transports. Les entreprises ont un rôle important à jouer pour participer à la réduction de ces émissions. Maîtriser ses déplacements c'est réduire sa consommation d'énergie.

**- Améliorer la santé et le bien-être:**

Optimiser ses déplacements journaliers permet de diminuer le stress et la fatigue engendrés par la conduite et ainsi se tenir en meilleure forme et augmenter sa productivité au travail.

**- Améliorer les relations entre l'entreprise et ses salariés :**

Cela permet de participer à un projet fédérateur et augmenter l'intégration des salariés et la convivialité au sein de l'entreprise.

**- Réduire les dépenses :**

Pour les salariés, réduire les frais personnels pour se rendre à leur travail.

Pour les entreprises, diminuer les charges inhérentes aux déplacements et stationnements.

**- Induire une mobilisation des collectivités :**

Qu'elles intègrent au mieux les entreprises dans les politiques locales. En favorisant ces démarches, les collectivités participent à réduire le trafic et les nuisances afin d'améliorer le cadre de vie.



# Les solutions pour le travail !

## - L'auto-partage et le covoiturage

Afin de limiter le nombre de véhicules et places de stationnement sur le parc automobile de l'entreprise, cette dernière peut s'engager à établir des fichiers d'offres et de demandes ainsi que des plateformes prévues à cet effet. Des relations avec des sociétés d'auto-partage ou encore de compagnies de taxis sont également envisageables.

### A SAVOIR

En Sarthe, la CCI a initié avec l'ADEME le projet des **Co-mobiles 72**. Ayant connu deux éditions, ce programme d'accompagnement pour les PDE à regroupé une **20<sup>ème</sup> d'entreprises** soit près de **10 000 salariés**.

Pour en savoir plus :

<http://www.paysdelaloire.ademe.fr/sites/default>

## - Les transports publics

Des offres peuvent être adaptées aux besoins

des salariés et des entreprises concernés pour favoriser l'usage des transports en commun sur les trajets domicile-travail. L'achat de titres de transports, de participations financières aux abonnements ou bien même la création d'une ligne ou d'un arrêt prévu pour desservir l'entreprise sont des possibilités.

### A SAVOIR

Pour connaître **la ligne de transports en commun** pouvant le mieux correspondre à votre trajet domicile-travail, n'hésitez pas à contacter les réseaux de la ville (SETRAM, TIS ...)

## - L'organisation du travail

De plus en plus d'entreprises tendent à promouvoir le télétravail. Cette démarche vise à limiter le besoin de déplacement pour le travail en permettant aux salariés soit de rester chez eux, soit de diminuer les trajets internes pour des entretiens ou des réunions en favorisant les visio-conférences. L'entreprise peut également s'engager à aménager les horaires de travail en fonction des déplacements. De plus, pour limiter les besoins de déplacements à l'heure du déjeuner, l'entreprise peut solliciter les services d'un restaurateur livreur. De plus en plus d'espaces communs de travail voient le jour au sein des villes afin que plusieurs salariés d'entreprises diverses puissent travailler près de chez eux.

### A SAVOIR

L'association **Cyclamaine**, propose aux entreprises des formations de cyclisme pour leurs salariés.

Pour en savoir plus,

<http://cyclamaine.fr/>

## - Les modes de transport doux

La marche à pied et le vélo restent les modes de transport les moins onéreux et les plus respectueux de l'environnement. Il peut alors, dans le cas du vélo, être demandé aux entreprises de fournir des aménagements spécialement conçus pour accueillir ces cyclistes : local à vélo fermé, vestiaires, douches. Des partenariats avec des vendeurs de cycles peuvent se faire ou même avec des associations habilitées à former les salariés.

### A SAVOIR

L'entreprise MMA a testé, en juin 2014, la démarche **d'indemnité kilométrique** pour les salariés venant **à vélo**

## - L'habitat de proximité

Afin de faciliter la venue des salariés, certaines entreprises s'engagent même d'aider à l'acquisition ou à la location d'un logement disponible à proximité avec la démarche du prêt 1% logement (accessible par un accord avec l'employeur) ou bien dans une zone aisément desservie par les transports en commun.

### A SAVOIR

Commencent à se développer des **Plans de Déplacements Inter-Entreprises** au niveau des zones d'activités périurbaines

